

Série de webinaires *Transformer les parlements* : Méthodes pour évaluer la maturité numérique des parlements

5 novembre 2025



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Principaux enseignements

Ressources :

- [Vidéo du webinaire](#)
- [Série de webinaires intitulés *Transformer les parlements*](#)

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les responsables informatiques des parlements est le suivant : comment s'assurer que l'on investit dans les bonnes initiatives numériques ? Et comment expliquer aux parties prenantes pourquoi un projet est privilégié plutôt qu'un autre ?

Pour la plupart, les parlements sont confrontés à un scénario bien connu : chaque année, des dizaines de propositions de projets sont générées au sein du parlement, toutes en concurrence pour des ressources limitées. Sans cadre d'évaluation clair, les portefeuilles informatiques deviendraient ce que Ludovic Delepine, de la Direction générale de l'innovation et du support technologique (DG ITEC) du Parlement européen, coordinateur du Pôle sur la gouvernance des TIC au Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP, appelle des "listes de souhaits certes enthousiasmants mais totalement déconnectés les uns des autres". Résultat ? Des investissements technologiques ne correspondant pas entièrement aux priorités stratégiques et des difficultés à obtenir les ressources nécessaires pour les initiatives les plus importantes.

Ce webinaire, organisé par le CIP le 5 novembre 2025, a montré comment les parlements peuvent relever ce défi en s'appuyant sur des évaluations structurées de la maturité numérique. La réponse ne réside pas dans la mise en œuvre de davantage de technologies, mais dans la compréhension de la situation, la définition des objectifs et l'élaboration d'un plan d'action crédible pour les atteindre.

Deux outils, une mission

Ce webinaire a proposé deux approches complémentaires, conçues pour des contextes différents mais partageant le même principe sous-jacent : les parlements ont besoin de méthodes objectives pour mesurer leur capacité numérique et planifier stratégiquement leur transformation numérique.

IMAT : le cadre global

L'outil d'évaluation de la maturité informatique (IMAT) a été développé par le Parlement européen et est promu par le biais du Pôle sur la gouvernance des TIC du CIP. On peut considérer qu'il s'agit d'une méthode systématique permettant d'auditer l'ensemble des opérations informatiques d'un parlement selon quatre axes :

- **Stratégie numérique** – Votre parlement a-t-il une vision claire quant à la manière avec laquelle la technologie contribue à la réalisation de sa mission, et cette vision a-t-elle été validée par les instances de gouvernance ?

- **Processus clés** – Votre planification informatique, votre gestion de portefeuille, vos services d'assistance aux utilisateurs et votre architecture organisationnelle opèrent-ils de manière cohérente ?
- **Transformation numérique** – Disposez-vous de leviers stratégiques et de priorités organisationnelles claires ?
- **Efficacité informatique** – Pouvez-vous mesurer et optimiser les performances de l'ensemble de vos opérations technologiques ?

L'IMAT permet aux parlements d'évaluer la maturité selon quatre niveaux. Un parlement peut être au stade "initial" (il dispose de certains éléments fondamentaux, mais ceux-ci sont dispersés), au stade "défini" (les processus sont documentés, mais ne sont pas cohérents dans toute l'organisation), au stade "maîtrisé" (les processus et les indicateurs sont normalisés) ou au stade "optimisé" (l'organisation procède à des mesures et à des améliorations continues). L'évaluation IMAT est réalisée via une plateforme numérique faisant partie du Pôle sur la gouvernance des TIC du CIP, qui vous permet de vous comparer à d'autres parlements et d'accéder à des documents de référence.

DMA : la boussole d'auto-évaluation

L'outil d'évaluation de la maturité numérique (DMA) du CIP adopte une approche plus légère. Plutôt qu'un audit complet, il s'agit d'une auto-évaluation, processus que les équipes parlementaires peuvent mener relativement rapidement afin de comprendre leur situation et d'identifier les domaines à améliorer. Mis en œuvre sous la forme d'un simple tableur Excel avec notation automatisée, il couvre six catégories clés tirées de l'Indice de maturité numérique présenté dans le Rapport mondial sur l'e-parlement de l'UIP. Un parlement l'a décrit comme la "boussole" de la transformation numérique – utile pour comprendre où en est votre parlement et déterminer la direction à suivre.

Fonctionnement de l'évaluation en pratique : deux exemples

Bosnie-Herzégovine : trouver le lien entre valeur et technologie

Lorsque le personnel de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a procédé à une évaluation IMAT, il a fait une découverte révélatrice. Il s'était surtout concentré sur l'infrastructure informatique et la prestation de services, c'est-à-dire l'aspect opérationnel de la technologie. Mais il n'avait pas pleinement compris comment la gouvernance informatique lie les investissements technologiques à la valeur institutionnelle.

L'évaluation a permis d'accomplir plusieurs tâches à la fois. Elle a évalué les capacités informatiques par rapport aux normes internationales. Elle a identifié les points forts et les domaines à développer. Mais, surtout, cela a fourni des arguments crédibles pour solliciter le soutien de partenaires de développement. Parfois, l'obstacle à la modernisation n'est pas de savoir quoi faire, mais d'avoir les bons arguments pour justifier l'investissement.

Trois domaines d'action prioritaires ont été identifiés à l'issue de l'évaluation : mettre en œuvre une véritable stratégie numérique assortie d'indicateurs de performance clés mesurables, renforcer la planification informatique et la gestion de portefeuille, et développer une architecture organisationnelle moderne. Ce processus a également permis d'identifier des opportunités pour étendre les processus numériques (signatures électroniques, flux de travail) et de lancer des projets pilotes d'IA. Plutôt que d'essayer de tout faire en même temps, l'Assemblée parlementaire dispose désormais d'une feuille de route structurée. Le personnel prévoit de réévaluer la situation dans deux ou trois ans afin de documenter les progrès réalisés dans le but de passer, d'ici 2029, du stade "initial" de maturité numérique au stade "défini".

Indonésie : respecter les obligations nationales et les meilleures pratiques mondiales

La Chambre des représentants indonésienne a adopté une approche différente. Plutôt que de choisir entre un cadre d'évaluation national ou international, elle a utilisé les deux :

l'Indice SPBE national (développé par le Ministère indonésien de la réforme administrative et bureaucratique) et l'outil d'évaluation de la maturité numérique de l'UIP.

Cette association a montré un point intéressant. L'Indice SPBE a attribué au Parlement une note de 4,22 sur 5, soulignant ses points forts en matière de gouvernance et de prestation de services publics, mais signalant des lacunes dans l'audit des TIC et la planification stratégique. L'outil de l'UIP a montré une maturité globale de 62 %, avec une robuste gouvernance numérique et une bonne qualité des contenus d'information, mais laissant une marge d'amélioration pour les systèmes parlementaires et les outils de participation des citoyens.

Loin d'être source de confusion, le Parlement a trouvé cette double perspective utile. Le cadre national garantit le respect des normes applicables à l'ensemble du gouvernement. La boîte à outils internationale propose des références mondiales et met en évidence des possibilités d'innovation qui pourraient échapper à une évaluation axée uniquement sur la conformité. Le personnel du Parlement indonésien était en mesure de constater à la fois ce qu'il devait faire (mise en adéquation de la gouvernance) et ce à quoi il pouvait aspirer (innovation et participation des citoyens).

Les progrès réalisés par l'Indonésie illustrent concrètement à quoi ressemble une transformation numérique structurée. Une robuste infrastructure informatique a été mise en place, des solutions basées sur l'IA ont été déployées (notamment la traduction de la parole en texte et des chatbots parlementaires) et des plates-formes numériques destinées aux parlementaires, au personnel et à la population ont été créées. Mais on ne se repose pas sur ses lauriers : on reconnaît le besoin de politiques plus strictes en matière d'IA, d'une meilleure disponibilité des données ouvertes, d'une gouvernance améliorée en matière de cybersécurité et de formats de données plus standardisés entre les systèmes.

La valeur de l'évaluation

L'évaluation de maturité fournit des données objectives et mesurables sur la situation de votre parlement. Elles deviennent la référence à partir de laquelle les parlements peuvent créer un cadre de planification stratégique.

Ce processus ouvre des possibilités de formation entre pairs. Les parlements peuvent se comparer à d'autres qui sont confrontés à des défis similaires et tirer des enseignements de leur expérience. Cette perspective comparative est inestimable lorsqu'il s'agit de surmonter des obstacles similaires. Peut-être plus important encore, l'évaluation génère l'analyse de rentabilité nécessaire pour obtenir des ressources, en fournissant des arguments convaincants fondés sur des données.

L'évaluation détermine comment les progrès seront mesurés. Les parlements ne peuvent améliorer ce qu'ils ne mesurent pas. Une réévaluation régulière permet de démontrer que la transformation numérique apporte de la valeur ajoutée, créant ainsi un cercle vertueux d'amélioration et de validation.

Ce qui compte : cinq principes pour réussir

Plusieurs enseignements ont été tirés d'après les témoignages de dirigeants parlementaires décrivant leur travail de transformation numérique :

- **La gouvernance renforce la confiance.** La gouvernance informatique peut être considérée comme une charge lourde en processus, mais les parlements ont souligné qu'une bonne gouvernance consiste à s'assurer que la technologie sert véritablement la mission de l'institution. Elle permet de mettre en adéquation la stratégie et la technologie, de clarifier les responsabilités décisionnelles et de garantir que les investissements servent à mettre en place des solutions durables plutôt qu'à suivre des tendances.
- **L'évaluation fournit des références concrètes.** L'IMAT et le DMA traduisent des préoccupations vagues ("Nous ne sommes pas sûrs de suivre le rythme de la

transformation numérique”) en faits concrets et mesurables. C'est important car cela permet de faire passer les discussions des opinions aux données, contribue à obtenir des ressources et crée des arguments crédibles en faveur des partenariats.

- **On apprend en comparant, pas en rivalisant.** Ces outils d'évaluation permettent aux parlements de se comparer à leurs homologues dans des contextes similaires, c'est-à-dire à d'autres assemblées législatives confrontées à des contraintes et à des opportunités semblables. L'objectif n'est pas d'établir des classements ou de susciter la concurrence, mais d'identifier ce qui fonctionne ailleurs et d'en tirer des enseignements, ainsi que de trouver des partenaires avec lesquels collaborer.
- **Différents cadres permettent d'obtenir différentes perspectives.** L'expérience de l'Indonésie montre pourquoi il peut être utile de suivre plusieurs approches d'évaluation. Les cadres nationaux de conformité garantissent la mise en adéquation par rapport aux normes gouvernementales. Les références internationales mettent en évidence les opportunités d'innovation. Ensemble, ils brossent un tableau plus complet.
- **Les progrès requièrent une réévaluation régulière.** La maturité numérique n'est pas quelque chose que l'on évalue une fois pour toutes. Les parlements qui prennent au sérieux la transformation doivent prévoir de procéder à une réévaluation tous les deux ou trois ans afin de maintenir la dynamique, de documenter les améliorations et de permettre l'ajustement de la feuille de route en fonction de l'évolution de la situation.
- **La sécurité n'est pas un élément à part, mais fondamental.** Ces deux outils d'évaluation intègrent la cybersécurité et la protection des données. Il ne s'agit pas d'un point secondaire, mais de la reconnaissance qu'une transformation numérique durable exige d'intégrer la sécurité dès la conception.

Pour en savoir plus sur les outils IMAT et DMA, nous écrire à l'adresse innovation@ipu.org.

Ce document a été préparé sur la base du webinaire de l'UIP intitulé Transformer les parlements : [Méthodes pour évaluer la maturité numérique des parlements](#), qui s'est tenu le 5 novembre 2025. Ce webinaire a été organisé conjointement par le Pôle sur la gouvernance des TIC et le Pôle de recherche sur les données parlementaires. Pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP en matière de transformation numérique et sur la série Transformer les parlements, visiter le [site web de l'UIP](#).